

REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL du 16/03/2023

Début de la séance : 20 heures 30

Présents : Dominique ROUSSEAU, Annie PETITON, Joël BERTHELEMY, Marianne RENAULT, Sébastien AUBRY, Isabelle DAGUENET, Bertrand DECAUX, Frédéric DURAND, Marie-Pierre GAUBERT, Sylvie MAILLY, Anthony MARAIS, Solange SANCHEZ

Absents Excusés : Justine QUIBEL, Cyril BARRABE, Delphine HEBERT

Secrétaire de séance : Joël BERTHELEMY

1/ Le compte-rendu du Conseil Municipal du 07/02/2023 est lu et approuvé à l'unanimité

2/ Approbation des comptes de gestion 2022 - Régie des transports et commune

Régie des transports 2022 : Fonctionnement	Dépenses : 32 574,24 €
	Recettes : 13 266,15 €
	Résultat : - 19 308,09 €

Excédent 2021 : 39 762,15 – 19 308,09 = Excédent 2022 de **20 454 €**

Budget Communal 2022 : Résultat de clôture

Fonctionnement : 354 514 €

Investissement : - 325 994 €

Excédent 2022 de **28 520 €**

Budget total de la commune 2022 de **48 974 €**

approuvés à l'unanimité

3/ Approbation du compte administratif

Report du Budget 2021 : Investissement : - 112 600,97 € - Fonctionnement : + 299 678,09 €

Budget communal 2022 Budget principal

Investissement : Dépenses : 712 276,17 €
Recettes : 498 884,07 €
Résultat : - 213 392,10 € + - 112 600,97 € = - 325 993,07 €

Fonctionnement : Dépenses : 451 237,44 €
Recettes : 506 073,07 €
Résultat : 54 835,63 € + 299 678,09 € = 354 513,72 €

Exercice en Excédent de **28 520 €**

les comptes sont approuvés à l'unanimité

4/ Impots 2023

	2022	2023
Foncier bati	33,70	59,06
Foncier non bati	70,73	70,73
Taxe d'habitation	13,33	13,33

approuvé à l'unanimité

5/ Rectificatif devis ETN

Le montant du devis réactualisé s'élève à: 29 898,38€ HT
vient en déduction un reliquat de : 13 998,80€ HT
montant des travaux : 15 899,58€ HT soit 19 079,50€ TTC.

approuvé à l'unanimité

6/ Délibération fixant le prix du stère : coupe de bois sur pied

Du bois de chauffage sur pied va être mis en vente. Un contrat sera établi fixant la zone à abattre, le prix du stère à 17€, et les modalités d'exploitation.

Approuvé à l'unanimité

7/ Point info

La commune de BARDOUVILLE s'est jointe aux communes de MAUNY, CAUMONT et LA BOUILLE pour réclamer l'interdiction de la circulation des poids lourds sur la RD64. Bien évidemment, les véhicules agricoles, le ramassage scolaire et les poids lourds en transit ne seront pas concernés.

Les travaux de restauration de la Mairie touchent à leur fin. La réintégration des services municipaux est fixée semaine 16. L'affectation future de la maison LARCHEVEQUE est mise en débat. Anthony MARAIS souhaiterait en faire une M.A.M et d'autres conseillers veulent l'affecter à une activité de services pluridisciplinaires. Quoi qu'il en soit de gros travaux de mise aux normes et d'isolation sont à prévoir.

Fin de la réunion : 22 heures 40